

Domaine de l'Echalier

Contrat de location d'un gîte de séjour

Entre

Vacancier

Et

Monsieur

Helmut Moszkowicz,

L'Echalier

36600 Vicq-sur-Nahon

email : gite.echalier@orange.fr

Tel. 0663872776

Propriétaire d'un gîte de séjour d'une capacité de **29** personnes, situé à l'Echalier, 36600 Vicq-sur-Nahon

Conditions particulières :

Composition du groupe : 29 personnes

Nombre de chambres : 8

Durée de la location : du _____ **au** _____ **(..nuits)**

Prix : hébergement, forfait _____ **€**

Options : (hors forfait)

chauffage : selon consommation (voir art.12) : à la demande

ménage : 80 € oui (recommandé)

Ce contrat de location prendra effet si je reçois à mon adresse (voir ci-dessus)

- **un exemplaire** du présent contrat daté et signé (ou un courriel comportant ce contrat en pièce jointe, valant accord) qui vous accorde une option de 4 jours pour effectuer le paiement de l'acompte

- **un acompte de € (1/3 du forfait)** à régler par chèque bancaire à mon ordre,

ou par virement à mon compte (RIB) FR76 30056 00764 0764 002 3761 03

(IBAN) FR76 3005 6007 6407 6400 2376 103 CCFRFRPP

Le solde, d'un montant € sera réglé à l'arrivée dans le gîte.

Une caution de 300 € est demandée à l'arrivée.

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des **conditions générales** figurant en deuxième page.

Le Propriétaire, le
Helmut Moszkowicz

Le Locataire, le

Conditions generales

1. **Caution.** A l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution du montant indiqué au présent contrat sera demandée par le propriétaire. Elle sera remboursée au plus tard une semaine après le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
2. **Utilisation des lieux.** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre les locaux mis à sa disposition en bon état. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
3. **Nombre de locataires.** Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration correspondant à deux fois le tarif journalier.
4. **Animaux.** Seuls les animaux familiers indiqués au présent contrat seront acceptés par le propriétaire.
5. **Inventaire/état des lieux.** Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la période de location

6. Paiement :

-Réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 33 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée . Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

-Solde

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

7. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

a) par le locataire au propriétaire

-l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non relocation.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 h qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat :

-le présent contrat devient nul

-l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) par le propriétaire au locataire

-le propriétaire reverse au locataire le montant des sommes encaissées

9. Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.

10. Linge de maison

Les draps de lit et serviettes de bain ne sont pas compris dans la location meublée

11. En cas d'utilisation de l'accès internet, sur la connexion du propriétaire, les hôtes s'engagent à respecter scrupuleusement la recommandation de Hadopi interdisant le « piratage » d'œuvres culturelles protégée par un droit d'auteur.

12. Facturation du chauffage central au fioul, pour tout le gîte et les chambres d'hôtes :

Le brûleur de la chaudière est équipé d'un horamètre, qui sera relevé à la mise en route du chauffage.

Le décompte sera établi conjointement par le relevé des heures de fonctionnement .

La consommation horaire du brûleur est fixée forfaitairement à 4 litres/heure, et le prix du litre de fioul est celui de la dernière facture d'approvisionnement.

12 bis. Facturation du chauffage de la salle de vie, par cheminée à bois : par mesurage des stères de bûches consommées (prix du stère fixé à l'entrée) ; la salle de vie est située dans une ancienne grange non isolée ; nous ne pouvons pas garantir l'obtention d'une température suffisante pour y faire un banquet : cela dépend de la météo.

13. Litiges

Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux ne pourra être soumis au propriétaire au delà du deuxième jour d'occupation (le cachet de la poste faisant foi).

A défaut d'accord intervenu entre les parties, attribution exclusive est faite aux tribunaux de Chateauroux.

Disposition des chambres et lits, 29 couchages dans 8 chambres

Dans le bâtiment Clubhouse : (total 20 couchages, 5 ch.)

Au rez :

-salle de vie 100 mc avec bar, billard , piano

-salon de 25 mc

-sam + cuisine 40 mc

-sdb , wc

-dortoir : 8 lits de 90, dont 3 superposés

A l'étage :

-Ch. Bleue : 4 lits de 90, dont 1 superposé, sdb

-Ch. Verte : 1 lit de 140, 2 lits de 90, dont 1 superposé, sdb

-studio 1 : 2 lits de 90

-studio 2 : 2 lits de 90, sdb

Dans la maison du propriétaire (à 15 m du clubhouse) (total 9 couchages, 3 ch.)

Au rez :

-Ch. Wright : 1 lit de 140, 2 lits de 90, dont 1 superposé, sdb

-Ch . St Exupéry : 1 lit de 160, 1 lit de 90, sdb

A l'étage :

-Ch . Blériot : 1 lit de 140, sdb